

Description des différents types d'aménagements pouvant être réalisés pour prendre en compte la grande faune dans la gestion forestière :

Le non reboisement



Comment ?

Dans les peuplements fermés, lors du martelage, on prélève, par tranche de peuplement homogène de 5 ha, 2 à 3 petits bouquets d'arbres d'environ 5 ares chacun.

Intérêts ?

La lumière apportée au sol va permettre le développement de nourriture pour le gibier. Si le peuplement aux alentours est dense, l'aménagement pourra être utilisé de jour.

Gestion des lisières

Comment ?

Il s'agit de ne pas reboiser dans certaines trouées (issues de chablis, scolytes ou zones non régénérées). On laisse évoluer naturellement ces zones qui retourneront un jour, après avoir été utiles au gibier, à la forêt. Il faut privilégier les ronciers et ne mettre en place cette technique que dans de petites trouées (environ 0,3 ha).

Intérêts ?

Le non-reboisement apporte dans un premier temps de la nourriture au gibier et lorsque la zone se referme, lui assure un couvert où il pourra trouver une certaine quiétude. La zone peut être utilisée, en fonction de l'âge du peuplement environnant, de jour comme de nuit.



Comment ?

Il s'agit de recréer un profil étagé de la lisière (qu'elle soit à l'intérieur de la forêt ou sur son périmètre) et de la rendre sinueuse (création de « baies ») afin d'augmenter son linéaire. Ceci se réalise au moment du martelage de la parcelle. On redonne leur place aux arbustes et buissons souvent peu présents dans les peuplements fermés (prunellier, aubépine, ronce...).

Intérêts ?

Cet aménagement est principalement destiné au chevreuil (« animal de lisière » par excellence) qui peut y rester toute la journée. La présence de buissons lui apporte tranquillité et nourriture, la transition progressive avec la prairie lui permet de s'y rendre en toute quiétude (abri à proximité).

Création de micro-trouées



Gestion des pistes

Comment ?

Il convient de réaliser les nouvelles pistes en cul de sac pour éviter que des véhicules motorisés ne les empruntent. Dès la fin de l'exploitation, on peut les fermer en déposant des branches ou rochers à leur entrée. Bien évidemment, ceci ne concerne que les pistes d'exploitation à l'intérieur des parcelles et non les chemins ou les routes forestières.

Intérêts ?

L'intérêt est de limiter la pénétration à l'intérieur des parcelles et d'assurer un maximum de quiétude au gibier.

Cloisonnements d'exploitation

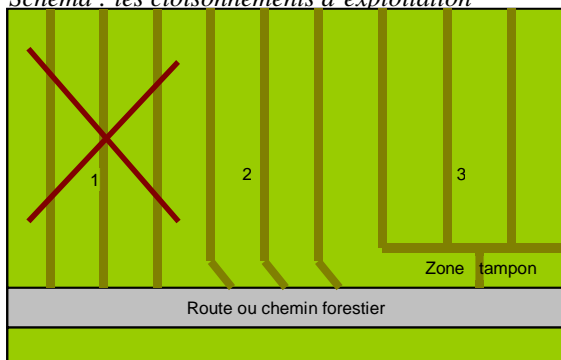
Comment ?

Les cloisonnements d'exploitations, qui permettent la vidange des bois, sont à installer parallèlement dans les peuplements sauf lorsque cela est incompatible avec un relief hétérogène de la parcelle et nécessite que leur schéma d'implantation soit adapté.

En cas de forte pente, pour les besoins d'exploitations mécanisées, les cloisonnements sont à créer strictement dans le sens de la pente, en complément du réseau de pistes de débardage.

En cas de pente faible ou nulle, ils sont à implanter en s'appuyant sur les routes et chemins existants en les orientant dans toute la mesure du possible nord-sud. On veillera à les faire déboucher, soit en biais (cas 2), soit sur une piste parallèle au chemin fréquenté se raccordant à ce dernier (cas 3), de façon à ce que l'intérieur de la parcelle ne soit pas visible des chemins.

Schéma : les cloisonnements d'exploitation



Intérêts ?

L'ouverture du cloisonnement va apporter de la lumière au sol et donc un apport de nourriture. L'implantation permettant de le cacher des chemins apporte la quiétude au gibier qui peut l'utiliser en plein jour.

Pré-bois spontané



Comment ?

Lors d'un martelage dans un jeune peuplement dense, avec absence de végétation au sol, on martèle de manière intensive une zone d'environ 0,3 ha : on ne garde que la densité finale du peuplement, soit 100 tiges/ha. On peut élaguer les tiges restantes. La végétation va s'installer naturellement suite à la mise en lumière.

Intérêts ?

L'apport de lumière au sein d'un peuplement refuge permet une alimentation diurne du gibier (principalement du cerf) sous réserve que la quiétude diurne soit préservée par l'absence de mirador sur le pré-bois ou en périphérie. Les arbres conservés assurent une production forestière sur l'aménagement cynégétique.

Abattage d'arbres en hiver

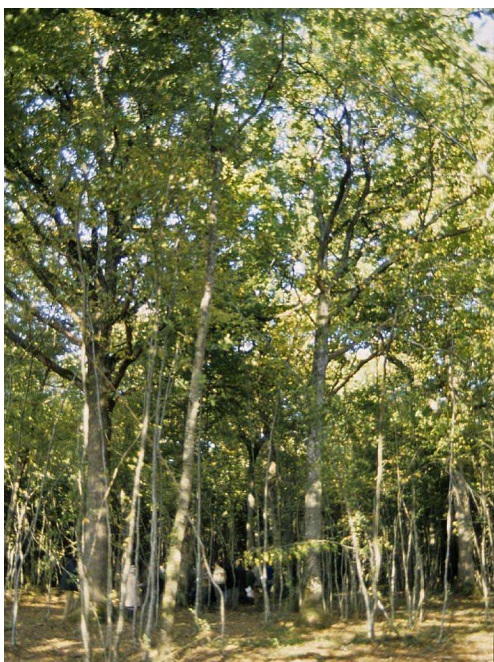
Comment ?

Dans les coupes qui seront réalisées au printemps, on peut couper, au milieu de l'hiver, quelques résineux dont le houpier (Sapin pectiné) ou l'écorce (Pin sylvestre) pourront être consommés par le cerf. Il convient de privilégier les versants sud où se tiennent naturellement les animaux. Les arbres coupés seront récoltés en même temps que le reste de la coupe au printemps suivant. Ceci se déroulant en période hivernale, les grumes ne seront pas dépréciées.

Intérêts ?

Les houppiers de ces arbres constituent un apport de nourriture supplémentaire à la période la plus difficile pour le gibier.

Eclaircie du sous-étage



Comment ?

Dans les parcelles sombres des forêts de plaine et du piémont, un martelage du sous-étage permet de remettre en lumière le sol et favoriser l'apparition de rejets et de semis au sol. Cette opération est à privilégier au moment des fortes fructifications (chêne).

Intérêts ?

Le travail du sous-étage permet un apport de nourriture pour le chevreuil dans les zones de plaine

Favoriser les arbres « nourriciers »

Comment ?

Il convient de conserver et mettre en lumière les adultes et détourner les perches des arbres fructifères de façon à optimiser la production de fruits (chênes en montagne, châtaigniers, pommiers et poiriers sauvages). En l'absence naturelle de ces essences, on peut planter des fruitiers. Les essences secondaires comme le saule, le noisetier, seront également favorisées.

Intérêts ?

Ces arbres vont apporter, à l'automne, des fruits forestiers favorables au gibier. Les essences secondaires fourniront écorce et jeunes pousses. Elles détournent ainsi la pression des cervidés des essences objectifs.

Gestion des accotements

Comment ?

Les bords de chemins peuvent être mis en lumière et fauchés afin de favoriser le développement des herbacées. Le fauchage devra avoir lieu après le 15 août pour la préservation de la biodiversité. Ne pas faucher systématiquement toute l'emprise, mais laisser des zones où la végétation ligneuse et semi-ligneuse peut se développer (ronces, semis...).

Intérêts ?

Les bords de chemins apportent à l'espèce cerf de la nourriture disponible la nuit. Celle-ci n'est réellement intéressante qu'en l'absence de prés et zones ouvertes sur le massif.

Semis sous couvert



Comment ?

On sème de graines d'érables dans les perchis résineux au stade des premières éclaircies.

Intérêts ?

On réinstalle une strate ligneuse pouvant être consommée par le gibier, dans des zones où le sol est souvent nu, sans aucun intérêt alimentaire pour les herbivores.

Gagnage ligneux et plantation refuge



Comment ?

On plante, dans les zones non productives, des essences favorables au gibier (charme, noisetier, saules, sureau...). On recoupe par petits bouquets ces plantations dès qu'elles sont en dehors de la dent du gibier. Dans les zones sans couvert hivernal, on plante des bouquets de résineux.

Intérêts ?

La nourriture, régulièrement recépée est longtemps disponible pour le gibier. En laissant des zones non coupées, on allie un intérêt nutritif et un intérêt de quiétude.

Cas particulier des gagnages herbacé et / ou semi-ligneux sous les lignes Haute Tension et Très Haute Tension :

Dans le cadre d'une convention spécifique RTE / Chasseurs / Commune, il est possible d'aménager ces espaces en concertation.

Création de prairie



Comment ?

Cet aménagement cynégétique très coûteux exige une autorisation de défrichement du Préfet. La surface idéale est d'environ 50 ares. Il convient d'exploiter les bois, de dessoucher et travailler le sol puis de semer un mélange prairial composé de plantes autochtones. Il faut que le chasseur s'engage à faucher régulièrement la prairie pour lui conserver tout son attrait et, idéalement, à ne pas installer de mirador.

Intérêts ?

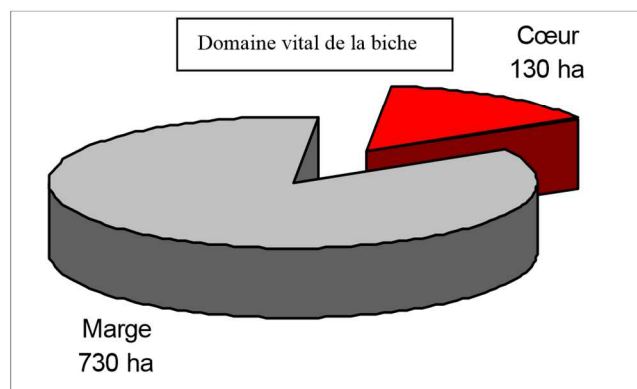
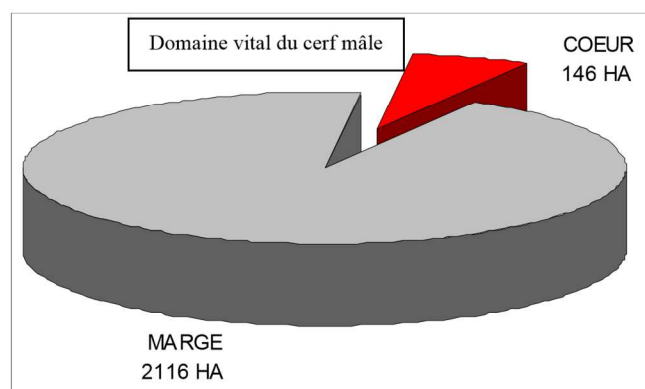
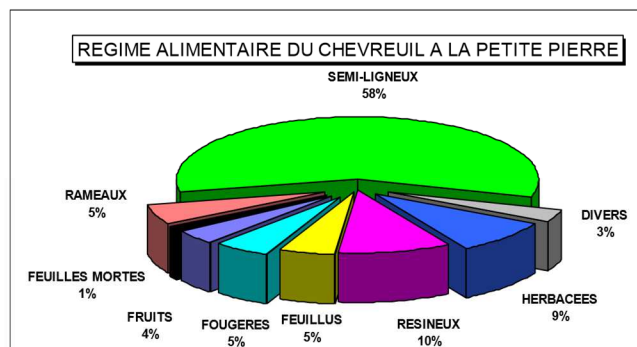
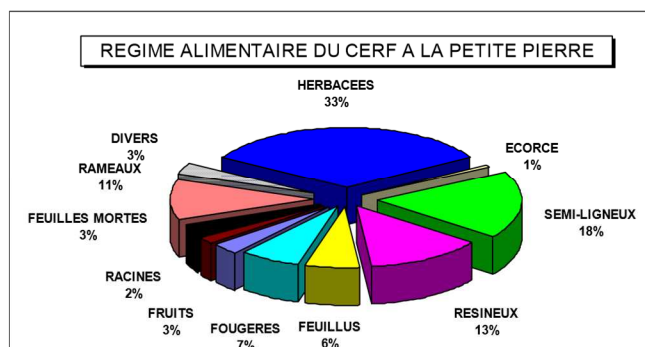
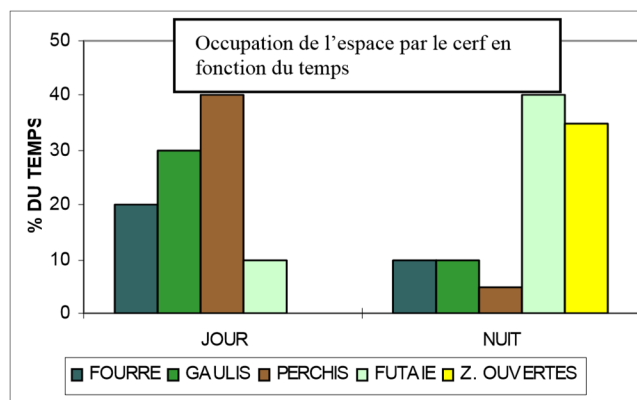
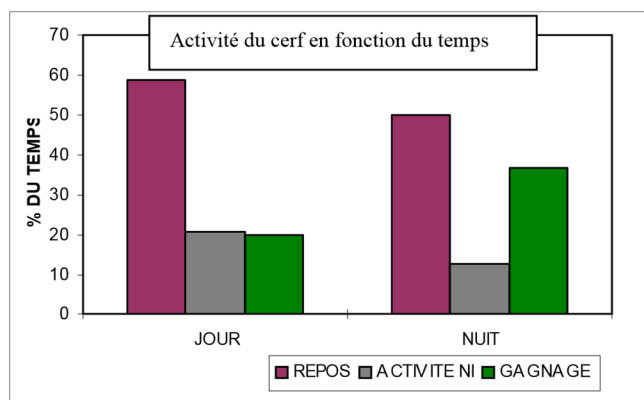
L'espèce cerf peut ainsi disposer d'une zone d'alimentation nocturne. Celle-ci n'a un réel intérêt que dans les massifs forestiers très fermés, en absence de prés à proximité.

ANNEXES

Il convient d'établir un diagnostic préalable à toute création d'aménagements cynégétiques en se posant un certain nombre de questions essentielles pour la réussite de l'opération et notamment :

- Quelles sont les espèces représentées sur mon territoire ?
- Quelles sont les conditions d'un bon équilibre alimentaire exprimé par ces espèces ?
- A quel niveau de décisions, avec quels moyens et selon quelles règles vais-je agir ?

A. Éléments de biologie



Source des graphiques : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - RNCFS La Petite Pierre

Cerf et chevreuil sont tous deux des ruminants, avec 6 à 8 plages (selon l'espèce) d'alimentation, de rumination, de repos et de déplacements sur 24 heures (Cf. graphiques « occupation de l'espace » et « Activité en fonction du temps »).

Ils vivent préférentiellement en milieu ouvert (cerf) ou de lisière (chevreuil), dès que l'opportunité se présente, mais avec deux modes d'alimentation radicalement opposés. Le cerf (cf. graphique « Régime alimentaire du cerf ») est plutôt consommateur d'herbacées. Le chevreuil (cf. graphique « Régime alimentaire du chevreuil »), quant à lui est plutôt consommateur d'espèces ligneuses et semi-ligneuses.

Tous deux utilisent leur domaine vital (500 à 3 000 ha pour le cerf et 30 à 60 ha pour le chevreuil), selon les trois mêmes grands principes : recherche de l'alimentation, de la quiétude et reproduction. Ils sont néanmoins capables de passer 75 % de leur temps sur 40 ha (cerf) ou 20 à 30 ha (chevreuil), s'ils disposent, sur cette petite surface, de quiétude et de nourriture (cf. graphiques « Domaines vitaux du cerf et de la biche »).

Ainsi, selon que l'on s'adresse au cerf ou au chevreuil, on ne fera pas les mêmes aménagements cynégétiques. On améliorera plutôt les lisières pour le chevreuil, alors que l'on créera plutôt quelques espaces ouverts dans les milieux très fermés pour le cerf.

B. Les conditions d'un équilibre alimentaire

Globalement, l'offre alimentaire et de quiétude est suffisante de nuit. L'aménagement cynégétique veillera donc à améliorer prioritairement l'offre alimentaire diurne, hivernale et la quiétude. Ces éléments devront être répartis au mieux sur la forêt, afin de permettre une dilution des animaux et des dégâts corollaires.

C. Niveau de décision, moyens et règles essentielles

Deux niveaux de décision peuvent être envisagés pour arriver à la réalisation effective des aménagements cynégétiques :

- Au niveau du forestier, lors de sa gestion courante, il peut s'approprier facilement un certain nombre de réalisations (création de petites trouées ou de prés-bois spontanés au moment du martelage, restauration de lisières, conservation de fruticée...).
- Au niveau des partenaires (communes, chasseurs, forestiers), qui peuvent décider la réalisation de travaux spécifiques (végétalisation de pistes, semis d'essences appétentes, prairies...).

Il n'est pas nécessaire d'investir beaucoup de moyens pour réaliser les mesures présentées dans ce document. La plupart des aménagements sont conçus pour coûter très peu, en faisant appel au bon sens et à la volonté des partenaires (multiplication des petits aménagements, plutôt que réalisation de seulement quelques gros aménagements très coûteux).

Enfin, il convient de respecter un certain nombre de règles :

- Pas d'introduction de graines d'origine non certifiée.
- Pas d'utilisation d'engrais ou produits phytosanitaires d'origine chimique en forêt certifiée.
- Installation des aménagements cynégétiques à l'écart des zones de fréquentation du public (aires d'accueil, sentiers, chemins...).

Rédacteurs : Jean-Marie BOEHLI (Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin), Francis STOQUERT, Alain MURGIA, et Marc BACHER (Office National des Forêts)